



RPN Salaires – 16 décembre 2014

La hotte du Père Noel braquée par le COMEX !!!!

Les demandes CFTC

La CFTC a demandé à l'UCANSS de tout mettre en œuvre pour que les pouvoirs publics accordent aux personnels du Régime général de la Sécurité sociale une attention équivalente à celle réservée aux institutions similaires, notamment Pole Emploi. Nous ne pouvons pas accepter que le Comex ne soit qu'un organe d'exécution gestionnaire aux ordres de la tutelle. Nous attendons de l'employeur qu'il agisse en défenseur de la Sécurité sociale et de ses salariés.

Avant d'attaquer le sujet du jour, à savoir la négociation salariale 2015, la CFTC a rappelé qu'elle n'acceptait toujours pas le fait que 2014 soit une année blanche. Nos revendications ont donc porté sur 2014 et 2015.

Pour 2014 : la CFTC a demandé l'attribution d'une prime sur les économies de gestion et la part non consommée de l'intéressement.

Pour 2015 : la CFTC a demandé une mesure générale responsable et respectueuse de nos collègues.

La réponse de l'employeur

Merci au personnel pour le travail accompli, l'investissement, le professionnalisme ... mais pour la reconnaissance il faudra vous contenter de ces quelques mots.

2015 sera comme 2014 : une année blanche en termes de mesures collectives.

L'Ucanss nous explique que le COMEX doit prendre en compte les contraintes imposées par le ministère et le choix de l'Etat sur une réduction importante des dépenses publiques Les conséquences de cette politique : réduction des effectifs et réduction des budgets des caisses nationales Un taux moyen de RMPP pour les années 2014/2015 à hauteur de 1.95%.

Au vu des dépenses engagées sur 2014 la RMPP mobilisable pour 2015 se trouve ramené à 1.70%

L'employeur nous indique également que le Régime général ne dispose plus de marges budgétaires suffisantes pour mettre en place une mesure générale, seules les mesures conventionnelles individuelles pourront être servies à hauteur de 20% pour chaque catégorie.

Et pour une mesure de type « prime » pour 2014, le Directeur de l'Ucanss nous répond qu'il n'a pas mandat du COMEX pour l'ouverture d'une négociation à ce sujet.

La CFTC n'admet pas cette politique de gestion de la Sécurité sociale et de son personnel. La crise touche peut être les finances publiques mais elles frappent de plein fouet les collègues de l'Institution. Et contrairement à nos ministres et membres du Comex, les collègues sur le terrain éprouvent de réelles difficultés à faire face au coût de la vie qui ne cesse de croître. Nous rappelons au Comex que son rôle est de défendre les intérêts des salariés de la Sécurité sociale.

Face au refus de l'employeur de prendre en compte la situation des salariés du Régime général, les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance. Il a été acté de manière unanime par l'ensemble des organisations syndicales :

- **Une demande rendez-vous à Mme la Ministre des affaires sociales dans les plus brefs délais,**
- **dans l'attente de cette rencontre, les organisations syndicales ont également fait part au Directeur de l'Ucanss de leur non-participation à la prochaine réunion paritaire du 6 janvier 2015.**